



Modalités de visite du Musée du Cloître

En application du Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, de nouvelles modalités de visite s'appliquent pour la visite du Musée du Cloître à compter du 5 juin 2020.

Limitation du nombre de visiteurs :

En raison des surfaces des salles du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, le nombre de visiteurs présents simultanément à l'intérieur du musée est limité à **8 personnes** (salle du RDC : 2 + salle du 1^{er} : 6). Le contrôle du flux de visiteurs se fait à l'entrée du musée. Il est demandé à chaque visiteur de patienter à l'entrée du musée jusqu'à ce que l'agent d'accueil l'invite à rentrer dans la salle. Dans la file d'attente, les visiteurs sont priés de respecter la distance d'un mètre entre chaque personne.

Dans la zone vidéo de l'exposition temporaire, le nombre de visiteurs est limité à 3 personnes.

Port du masque : Dans le cloître, le port du masque est vivement recommandé. A l'intérieur du musée, le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans.

Gel hydro-alcoolique :

Un flacon est mis à disposition des visiteurs sur le comptoir d'accueil.

Rappel des horaires d'ouverture :

Ouvert tous les jours sauf dimanche et lundi

Du 5 au 15 juin de 14h à 18h

Du 16 juin au 30 septembre de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Entrée libre

Renseignements

Musée du Cloître : 05.55.26.91.05

musee.cloitre@ville-tulle.fr

www.agglo-tulle.fr